



## **ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

**Le Maire de Chabris,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté du 31 Décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) THIERRY Nadège	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Chabris,  
le 28 Avril 2025

Le Maire,

Publié le .....





## **ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

**Le Maire de Chabris,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté du 31 Décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) SAULNIER Stéphanie	Adjoint principal 2 <sup>ème</sup> classe technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Chabris,  
le 28 Avril 2025

Le Maire,

Publié le .....





## **ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

**Le Maire de Chabris,**

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 31 Décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) SERVOIN Bruno	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Chabris,  
le 28 Avril 2025

Le Maire,

Publié le .....





## **ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

**Le Maire de Chabris,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté du 31 Décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) PINAULT Anabelle	Attaché territorial	Attaché territorial principal

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Chabris,  
le 28 Avril 2025

Le Maire,

Publié le .....

